



## Votre Mandat de prélèvement SEPA

Référence contrat : P3E0029121722

### Créancier

Nom du créancier  
**TotalEnergies Electricité et Gaz France**

Adresse  
**2 bis rue Louis Armand 75015 Paris**

Référence Unique de Mandat  
**DEGP000126211**

Type de prélèvement  
☒ **Récurrent**

### Débiteur

Vos coordonnées bancaires

BIC : \_\_\_\_\_

IBAN : FR7611306000849026526205087

Vos coordonnées personnelles

Raison Sociale (si professionnel) : EARL BARRE ET FILS

Adresse : 5655 ROUTE DE SAINT GILLES 30300 BEAUCAIRE

Email : barrejeanluc@sfr.fr



En cochant la case « j'accepte le prélèvement automatique sur mon compte bancaire. J'autorise ma banque à accepter les prélèvements automatiques de TotalEnergies » au moment de la conclusion de votre contrat, vous autorisez TotalEnergies Electricité et Gaz France à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, dont les coordonnées sont rappelées ci-avant, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de TotalEnergies Electricité et Gaz France. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. En cas de modification de vos coordonnées bancaires, vous vous engagez à en informer TotalEnergies Electricité et Gaz France afin de mise à jour de votre mandant de prélèvement SEPA.